



République Française  
Département du Haut-Rhin  
Arrondissement d'Altkirch

Nombre de conseillers élus : 15  
Nombre de conseillers en fonction : 12  
Nombre de conseillers présents  
Et représentés : 10

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 06 MARS 2026**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 02 mars 2026, s'est réuni dans la salle du conseil le vendredi 06 mars 2026 à 20h sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN, Maire,

Sont présents :

- M. Guillaume REIN, Mme Arne GIRARD et Mme Christelle SCHLOSSER, adjoints,  
- Mme Mélanie DEMUTH (*arrivée à 20h15*), M. Yann AUDEGOND, Mme Charlyne SCHLOSSER, M. Jérôme BANHOLZER, M. Patrick MULLER et M. Vincent STUDER, conseillers municipaux.

Absents excusés :

- Mme Marie-Rose BECKENDORFF et Mme Régine CHAMPVALONT qui n'ont pas donné pouvoir.

Secrétaire de séance : Mme Christelle SCHLOSSER

Secrétaire auxiliaire : Mme Sandrine MACIAS

Après avoir souhaité la bienvenue à l'Assemblée présente, M. le Maire constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

M. le Maire passe aux différents points à l'ordre du jour.

**Délibération 2026-07**

**08- AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT**

Les membres du Conseil Municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics,

Vu le Compte Financier Unique 2025-budget LOTISSEMENT- de la Commune de SEPPOIS LE HAUT, établi conjointement par l'ordonnateur et le comptable public,

Entendu les explications du Maire,

**DECIDENT** de l'affectation du résultat de la façon suivante :

POUR 10

CONTRE /

ABSTENTION /

<b>AFFECTATION DU RESULTAT AU BP 2026</b>		
	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
<b>RESULTAT BRUT DE L' EXERCICE 2025</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1.563,40 €</b>
<b>RESULTATS ANTERIEURS N-1 REPORTES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-187.638,20 €</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-186.074,80 €</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE LIGNE 001</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>COMPTE 1068 EN RECETTE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT LIGNE 002</b>		<b>-186.074,80 €</b>

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et sera transmise à M. le Sous-Préfet d'ALTKIRCH.

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Suivent les signatures au registre  
Pour extrait conforme  
SEPOIS LE HAUT le 06 mars 2026  
Le Maire  
Fabien ULMANN

